

# SEJOURS ENFANCE DE LA BRIE NANGISSIENNE

2018

## Quelques réponses à vos questions :

### 1/ Que dois-je donner à mon enfant pour partir ?

Un trousseau vous sera remis lors de la réunion d'information, qui aura lieu le Vendredi 1er juin 2018 de 18h à 20h.

### 2/ Je suis parent, mais le jour d'ouverture des inscriptions, je ne peux pas me déplacer. Est-il possible de réserver par mail ?

Oui, mais dans la semaine il faut prendre rendez-vous avec la personne en charge des inscriptions séjour, afin de remplir les documents confirmant les inscriptions.

### 3/ Quelles activités y aura-t-il sur place ?

Séjour à St-Hilliers : autour de la ferme avec soin des animaux

Séjour à Buthier : piscine et aventures sportives  
Les animateurs proposeront des activités diverses et des veillées. Les enfants participeront aussi à la gestion de la vie collective (repas, courses...)

### 4/ Quels tarifs ?

Revenu fiscal de référence / nb. de parts	Tarifs séjours pour une semaine		
	1 enfant	2 enfants	3 et plus
>20 000€	112,50€	101,25€	90€
17 500 - 20 000€	101,25€	91,23€	81€
14 500 - 17 500€	90€	81€	72€
11 500 - 14 500€	78,75€	70,88€	63€
6 000 - 11 500€	67,50€	60,75€	54€
< 6 000€	56,25€	50,63€	45€

### 5/ Qui va s'occuper de mes enfants ?

4 animateurs partiront avec un groupe de 24 enfants maximum et encadreront chacun des séjours.

### 6/ Comment se déroule un séjour ?

Ambiance conviviale, dans le respect du rythme de chacun, pour permettre aux enfants de profiter pleinement des activités proposées. Les enfants participent à l'élaboration des repas et à la création des menus. Ils sont aussi acteurs de la vie en collectivité (tâches journalières, faire la vaisselle...).

### 7/ A quelle heure peut-on venir déposer les enfants ?

Dès que l'accueil de loisirs est ouvert, les enfants du séjour peuvent être amenés. L'aller est fixé à 9h30 le lundi et le retour se fera après 17h le vendredi.

### 8/ Quels sont les moyens de communication entre les séjours et les parents ?

Des informations régulières seront affichées dans les accueils de loisirs concernés. Vous pourrez joindre l'accueil entre 17h et 19h pour des informations complémentaires.

### 9/ Si mon enfant a un régime particulier, peut-il participer aux séjours ?

Oui bien sûr ! S'il y a un PAI ou un traitement médical, il faudra nous fournir les ordonnances.

Plus d'informations :

Service enfance : 07 88 17 65 46  
alsh@brienangissienne.fr